

Décète :

Article 1^{er}

La colonne A de l'annexe à l'article R.511-9 du code de l'environnement est modifiée conformément au tableau annexé au présent décret.

Article 2

Le présent décret entre en vigueur le

Article 3

La ministre de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par la ministre de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Ségolène ROYAL

ANNEXE

Rubrique supprimée :

N°	A – Nomenclature des installations classées		
	Désignation de la rubrique	A, E, D, S, C (1)	Rayon (2)
187	Ateliers d'étamage des glaces	D	
2320	Atelier de moulinage La puissance installée pour alimenter l'ensemble des machines étant supérieure à 40 kW	D	

(1) A : autorisation, E : Enregistrement D : déclaration, S : servitude d'utilité publique, C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement

(2) Rayon d'affichage en kilomètres